



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 FEVRIER 2022

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Sylvain DUPRAZ, Vice-président

Mme Alexandra SAAS, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusée :

Mme Anita DE MITRI

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions**
 - a) **Sociale et enfance du 16 décembre 2021**
 - b) **Sports du 20 janvier**
 - c) **Conjointe Environnement et infrastructures et Finances du 24 janvier**
 - d) **Sociale et enfance du 27 janvier 2022**
 - e) **Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers et Finances du 31 janvier**
 - f) **Aménagement et nouveaux quartiers du 7 février**

g) Culture du 7 février

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 58-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 12'860'000.- relatif à l'étude pour la réalisation des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates
- b) D 59-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 1'650'000.- en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates
- c) D 60-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 380'000.- pour la reconstruction d'un couvert pour le préau de l'école Boymond du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates
- d) D 61-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 225'000.- pour les travaux de réaménagement intérieur du cabinet médical sis au 4 ch. du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates, en prévision de sa reprise par un nouveau pool de médecins

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 18-2021 R : Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal
- b) M 21-2021 R : Il était une fois Plan-les-Ouates : Pour le récit de notre commune
- c) M 22-2022 P : Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives
- a) M 23-2022 P : Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

M. Philippe Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous et en excusant l'absence de Mme De Mitri.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Pour des questions juridiques de protection des données, M. Thorimbert demande, en page 4, point 4.9, de ne pas identifier aussi clairement les deux commerces qui ont été contrôlés par la Police du Commerce. Il souhaite que cette information apparaisse comme suit :

Sécurité : autres contrôles effectués par la police municipale

Mme Monbaron annonce que la police municipale a effectué des contrôles en collaboration avec la PCTN (Police du Commerce et de lutte Contre le Travail au Noir) dans deux commerces à Plan-les-Ouates.

Mme Monbaron convient qu'elle a effectivement cité les deux commerces en question, mais que si M. Thorimbert souhaite qu'ils ne soient pas clairement mentionnés, cela lui convient.

En l'absence d'autres demandes de correction, **le Président** demande aux conseillers municipaux de voter ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 22 voix pour et 1 abstention, sous réserve de la correction demandée.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Divers documents et invitations déposés sur les places

Le Président fait remarquer que les conseillers municipaux ont reçu, sur leur place, les bons vœux du GCHG (Groupement des Coopératives d'Habitation Genevoises), ainsi qu'un document de la Fédération Genevoise de Coopération, une invitation à la cérémonie des promotions citoyennes et comme chaque année, une délicate invitation du groupe Alphüttli, le club des yodleurs. Il annonce avoir deux invitations pour participer à leur soirée qui aura lieu le samedi 5 mars 2022, invitation qu'il cède volontiers aux personnes intéressées ne pouvant, lui-même, pas s'y rendre.

2.2 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 17 février 2022 et s'achèvera le 28 mars 2022.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Fête du fun hockey

Mme Monbaron annonce que Fête du fun hockey a eu lieu le week-end des 29 et 30 janvier 2022, par beau temps et avec une belle participation des divers clubs et équipes. Cet événement s'est déroulé à la satisfaction du club organisateur avec, toutefois, une baisse de fréquentation au repas du samedi soir puisque le club avait exigé la 2G+.

3.2 Cérémonie des Honneurs sportifs

Mme Monbaron informe que le mercredi 2 février 2022, la Commune a procédé à la remise des honneurs sportifs qu'elle décerne à des sportifs méritants qui habitent le territoire communal. Ils ont le plaisir de compter, sur leur Commune des sportifs qui, à titre individuel ou en club, ont obtenu des résultats d'un niveau impressionnant, lesquels vont du titre de champions suisses à celui de championne du monde, ce dernier titre ayant été remporté par Mme Célia Dupré en aviron. Les lauréats ont été très satisfaits de ce moment et de cette reconnaissance. Ils ont été nombreux à leur en faire part.

3.3 Incivilités janvier 2022 (données communales)

Mme Monbaron annonce, sur la base des données communales, que 14 cas d'incivilités ont été recensés en janvier 2022 :

- 6 cas de déchets hors déchetteries
- 4 cas de dommages à la propriété, dont 3 cas à la patinoire provisoire la même nuit. A savoir, un sapin de Noël renversé, une tente déchirée et une porte endommagée.
- 3 tags
- 1 vol de sono à la patinoire

3.4 Contrat local de sécurité (CLS)

Mme Monbaron informe que dans le cadre du contrat local de sécurité, quatre contrôles ont été

effectués avec la police cantonale, en janvier 2022 :

- Un contrôle de circulation sur la route de St-Julien. Bilan sur les 30 véhicules interpellés : 2 contraventions pour mauvais état du véhicule, 1 procédure pénale pour conduite sous retrait de permis et 1 véhicule mis en fourrière pour mauvais état.
- Un contrôle à la route de Base ayant débouché sur 6 amendes d'ordre, dont une interpellation suite à un refus d'obtempérer.
- Un contrôle radar à la route des Chevaliers-de-Malte, avec interception à la hauteur de la Mairie. Sur 153 véhicules, il y a eu 29 amendes d'ordres, dont 19 interceptions. Aucun délit n'a toutefois été relevé.
- Une patrouille pédestre sur le centre de la Commune. Aucun bruit particulier n'a été enregistré, ni aucune trace d'urine au niveau de la Place et du parking souterrain des Aviateurs.

3.5 Autres interventions

Mme Monbaron annonce qu'en dehors de ces contrôles, sont à relever : l'interpellation d'un automobiliste avec un taux d'alcoolémie de 0.92 o/o et la saisie de 16 grammes de haschich lors d'un contrôle avec les gardes-frontières, à la place des Aviateurs. Elle informe encore du fait que lors de la patrouille intercommunale sur Bernex, les apm (agent de la police municipale) des deux communes ont interpellé quatre individus qui avaient commis une agression à Bernex quelques minutes auparavant.

3.6 Cambriolages

Mme Monbaron informe que selon les données que la Commune obtient du Canton, ils comptent six cambriolages en janvier 2022, dans trois commerces, deux appartements et une villa.

3.7 Image Directrice du Sapay

Mme Monbaron annonce que la Commune a récemment été associée par le Canton à une étude directrice sur le secteur du Sapay/Trèfle-Blanc/Bachet. Le Canton souhaite harmoniser le développement de ce secteur avec plusieurs projets en gestation, lesquels avançaient chacun indépendamment, sans vision globale des choses. Ainsi, le projet de patinoire du Trèfle-blanc, le nouveau quartier des Guys et le secteur du Trèfle d'Or n'avaient jamais été mis en commun. Il en résultait une absence de coordination sur les espaces publics du périmètre. Plan-les-Ouates est concernée car le chemin du Sapay et du Trèfle-Blanc sont inclus dans ce périmètre, la ville de Lancy est bien entendu également associée. L'étude en est au stade des propositions d'aménagements et de nombreux réglages doivent encore être réalisés avant que les mandataires puissent faire une proposition qui sera présentée aux Communes associées. Ils auront l'occasion d'en reparler en temps utile en commission Aménagement.

3.8 PLQ du Rolliet

Mme Monbaron informe que suite aux premières autorisations déposées par la Commune pour les équipements publics, à savoir l'école du Sapay, les voiries et les réseaux, la première autorisation de construire pour les logements va être déposée à la mi-février 2022. Il s'agit de l'îlot I du périmètre, qui accueillera notamment 45 logements Foyer Handicap et ses ateliers, mais également 40 appartements en ZdLoc et 17 en PPE. L'ouverture du chantier est prévue au printemps 2023 pour une livraison à l'automne 2025.

3.9 Commission Aménagement

Mme Monbaron annonce que la commission Aménagement a bénéficié, la veille de ce Conseil municipal, à savoir le lundi 7 février 2022, d'une présentation des stratégies en lien avec la révision du plan directeur communal. Ce document sera diffusé sur cmnet et il a été convenu qu'un exemplaire papier sera distribué à chacun des groupes, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et se déterminer sur ces stratégies et les plans qui les accompagnent. Il a été demandé que les divers groupes puissent formuler une prise de position et/ou des propositions.

Afin de faciliter les échanges, notamment pour les groupes les plus nombreux, il a été décidé que ces plans seraient imprimés au format A0 et affichés dans la salle des commissions, afin que les discussions puissent se dérouler dans les meilleures conditions. Il est prévu de reparler de ce sujet lors de la prochaine séance de la commission. Celle-ci se déroulant le 3 mars prochain avec comme objet à l'ordre du jour le crédit pour le MEP de la pièce D, un sujet qui prendra sans aucun doute toute la séance, la présidente et elle-même proposent aux membres de la commission Aménagement de se voir à 18h30 déjà, en salle des commissions, afin de poursuivre la discussion sur le plan directeur communal. Une convocation par mail leur sera adressée sous peu, de même que la date à partir de laquelle ils pourront réserver la salle des commissions.

3.10 Réponse à la question posée par M. Dupraz lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021, concernant l'incendie qui a eu lieu à Saconnex-d'Arve dessous

A M. Dupraz qui demandait ce que la Commune pouvait faire pour régler le problème de ce terrain qui est une décharge à ciel ouvert, **Mme Monbaron** n'a pas beaucoup d'autres choses à dire que ce qu'elle leur a dit lors du dernier Conseil municipal, à savoir que plusieurs opérations ont été initiées par la Commune, en même tant que divers Services de l'Etat qui se sont déplacés et qui ont pu faire des constats et dénoncer certains problèmes. Ce sont des soucis qui sont suivis par le Canton. La Commune n'a pas grand-chose à faire sur ce périmètre puisqu'elle n'est propriétaire d'aucun de ces terrains. Il s'agit donc d'une affaire de privés et ces problèmes ont été transmis au Conseil d'Etat par plusieurs courriers adressés par la Commune et qui n'ont pas trouvé plus de réponses que ce qu'ils peuvent voir maintenant. Quant au fait de déposer plainte, la Commune ne peut pas le faire pour un incendie qui s'est produit sur des biens qui ne lui appartiennent pas. Il appartient donc véritablement au Canton de régler les soucis générés là-bas et éventuellement aux riverains de déposer plainte si leurs biens ont été atteints.

3.11 Réponse à la question posée par M. Thorimbert lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021, relative à l'article paru dans le journal Le Temps, intitulé 'L'agenda des polices municipales genevoises fait prospérer un mystérieux intermédiaire'

Pour répondre à M. Thorimbert qui demandait si la commune de Plan-les-Ouates faisait partie des 17 communes concernées et si tel est le cas, ce que le Conseil administratif pense de cette affaire, **Mme Monbaron** explique que des renseignements ont été pris et qu'aucun membre de la police municipale de Plan-les-Ouates ne fait partie de cette structure. D'autre part, il s'avère que le journaliste qui a rédigé cet article a quelque peu déformé les propos de la personne qu'il interviewait, en citant l'agenda des polices municipales, alors que cela concerne l'agenda du Club sportif police municipale Genève. Ceci a fait du tort, tant aux communes qu'au club lui-même et le Président du club sportif a expliqué que les fonds servent exclusivement aux sports ; à savoir au Championnat corporatif de football, au Championnat de France de pétanque des polices municipales, au volley-ball et à des courses à vélo. Il ajoute que le club qui a confié ce mandat à une société externe, en 2018 et ce pour quatre ans, perçoit une somme comprise entre CHF 1'000.- et CHF 1'500.- et qu'il n'accepte pas non plus le fait qu'il y ait eu une ambiguïté entre le club sportif et la police municipale.

3.12 Abribus Roday

M. Rodriguez rappelle que, suite à la pétition qui avait été déposée par des riverains de la route d'Annecy, le Conseil municipal avait voté un crédit pour l'implantation d'un abribus à l'arrêt Roday. Après plusieurs mois de discussions et de coordination avec le service cantonal du génie civil qui a réalisé les travaux pour la création du quai, l'abribus a été installé le 21 décembre 2021 et est maintenant opérationnel.

3.13 Desserte en transports publics du quartier des Sciers

M. Rodriguez informe que le 25 novembre 2021, une demande de la Commune au Conseiller d'Etat en charge du Département des Infrastructures, M. Dal Busco, a été faite afin de renforcer

la desserte en transports publics du quartier des Sciers. Cette demande fait suite à de nombreuses doléances reçues par les nouveaux habitants du quartier et à la saturation constatée de la ligne 43. La Commune a reçu une réponse du Conseiller d'Etat qui invite les Services cantonaux à contacter les services communaux, ainsi que les TPG, afin qu'ils se rencontrent pour évaluer et améliorer la situation.

3.14 Bâtiment des Abeilles

M. Rodriguez annonce que dans le cadre de la construction du nouveau Japlo, les pavillons ont été démantelés en tout début d'année. Ne restent plus que la mise en place de ganivelles et la réception des travaux.

3.15 Campagnes déchets

M. Rodriguez informe que deux campagnes, pour deux programmes de réutilisation et recyclage de déchets, sont en cours au niveau cantonal, en partenariat avec les communes. Le premier programme Ge-repare.ch « Réparer plutôt que jeter » encourage la population à prolonger la durée de vie des objets. A cette fin, il met à disposition des adresses d'entreprises et d'artisan-e-s travaillant dans la réparation et situé-e-s sur le territoire des communes partenaires. Le deuxième projet Ge-reutilise.ch encourage les consommateurs à réutiliser les objets (en acquérant des objets de seconde main ou en les louant auprès d'acteurs locaux) plutôt qu'acheter des objets neufs. Il complète le projet Ge-repare.ch

3.19 Récupération de matériel électronique

M. Rodriguez annonce que depuis le mois de janvier 2022, le Conseil administratif a souhaité mener une action de récupération de matériel électronique, en collaboration avec l'association Noops. Les smartphones et tablettes usagés peuvent être déposés dans des boîtes de récupération aux accueils de la Mairie et du poste des agents municipaux. Ces appareils seront ensuite diagnostiqués auprès de Réalise en vue de leur reconditionnement et remis sur le marché de l'occasion, de quoi leur donner une deuxième vie. Les appareils hors d'usage seront, quant à eux, triés pour une valorisation matière. À noter également que pour cette action, il existe deux autres sites de récupération sur Plan-les-Ouates ; à savoir, La Renfile, à l'Espace Tourbillon, ainsi que la Brocante La Fouine, au chemin de la Milice.

3.20 Service de l'Environnement et des Espaces verts

Comme cela a été présenté en commission, **M. Rodriguez** explique que, suite à la création du Service des sports, le Service Environnement et espaces verts a été réorganisé en créant deux secteurs distincts (le Secteur Voirie et Manifestations et le Secteur Espaces verts) et un poste de délégué à la biodiversité. Ceci a conduit à une révision de cahiers des charges, ainsi qu'à des recrutements complémentaires, notamment suite au départ à la retraite de François Lazzarelli prévu à la fin du mois de février 2022, mais également pour certains postes restés vacants. Les recrutements au sein du Service ont été les suivants :

- Un poste d'équipier à 100% depuis le 1^{er} janvier.2022.
- Un poste d'équipier gestion des déchets à 50% depuis le 1^{er} janvier.2022.
- Un poste d'assistante administrative à 80% depuis le 1^{er} janvier 2022 (candidature interne).
- Un poste de Délégué à la Biodiversité et durabilité à 80% en place depuis le 1^{er} janvier 2022 (candidature interne).
- Un poste de Responsable du Secteur Voirie & Manifestations depuis le 1^{er} janvier 2022 (candidature interne).
- Un poste de Responsable de Service à 100%, à partir du 1^{er} mars 2022 : M. Bertrand Favre occupera cette fonction, comme annoncé par M. Xavier Magnin lors de la dernière séance du Conseil municipal.
- Finalement, un poste de Responsable du Secteur Espaces verts à 80%, dont la procédure de recrutement est en cours.

Il tient à remercier l'ensemble du Service pour le travail qui a parfois été effectué à flux tendu ces derniers mois et pour leur investissement dans le cadre de cette nouvelle organisation.

3.21 Carnets noirs

M. Magnin annonce les décès de :

M. Pierre Guillermin, ancien conseiller municipal et conseiller administratif, qui a été quatre fois Maire de leur Commune. Conseiller administratif de 1971 à 1983, dans des périodes difficiles pour la commune de Plan-les-Ouates, M. Guillermin était une personne dont on retient le nom car il a insisté et travaillé corps et âme pour une zone industrielle sur la Commune, avec tout le bonheur qu'ils peuvent en retirer maintenant. M. Guillermin est décédé à l'aube de ses 101 ans qu'il aurait eu en ce mois de février 2022. Il était membre du groupe PDC.

M. Alfred Magnin, dit 'Titi', ancien secrétaire général durant les années 1980 et

M. Dominique Mercier, concierge sur la Commune pendant 31 ans, décédé très récemment et dont l'ensevelissement a eu lieu ce jour.

Il invite l'assemblée à avoir une pensée pour ces trois personnes.

3.22 Arcade sociale des Sciens

M. Magnin informe que l'Arcade sociale des Sciens commencera ses activités en mars 2022. Tout s'annonce pour le mieux quant au démarrage de cette arcade socio-culturelle.

3.23 Permanence impôts

M. Magnin annonce que la Permanence impôts va aussi permettre aux plus jeunes, comme chaque année, de faire leur première déclaration et aider les autres personnes qui ont également besoin d'aide pour effectuer celle-ci. Cette Permanence n'a aucun lien avec ce qui est fait par le Canton ; cela fait des années que Plan-les-Ouates offre cette aide aux plus jeunes.

3.24 Fondation genevoise de désendettement

M. Magnin informe que la Commune continue de collaborer avec la Fondation genevoise de désendettement, en offrant chaque mois la possibilité aux personnes qui en ont besoin, de rencontrer les gens qui s'en occupent. Il s'agit d'une convention entre la Commune et cette Fondation.

3.25 Assemblée de quartier de la Chapelle-Les Sciens

M. Magnin annonce que la première assemblée de quartier de la Chapelle-Les Sciens a dû être repoussée au 7 avril 2022 en raison de la pandémie. Il s'agira d'une première suisse puisqu'elle se déroulera sur deux communes.

3.26 Enquête publique sur les aînés

Dans le cadre d'une enquête sur ses aînés, **M. Magnin** rappelle que la Commune a envoyé un courrier à toutes les personnes de plus de 75 ans. Une présentation publique aura lieu dans l'après-midi du 27 avril 2022, mais cette enquête sera présentée, avant cela, en commission Sociale au mois de mars 2022.

3.27 PLOtager et potager du Pré-du-Camp

M. Magnin annonce qu'en lien avec le Service de l'Environnement et des Espaces verts, le PLOtager et le potager du Pré-du-Camp vont soit être déplacés, soit être créés.

3.28 Bourse aux vêtements

M. Magnin informe de la fin de l'activité de la Bourse aux vêtements, après 43 ans. Selon les dames qui s'en occupaient, la concurrence électronique leur a probablement fait du tort. Une grande liquidation est prévue et la Commune va repourvoir les locaux que ces dames utilisaient dans l'école du Pré-du-Camp.

3.29 Visite à Berne pour les 8P

M. Magnin annonce que la visite à Berne pour les 8P aura lieu le 21 juin 2022. Les membres de la commission Sociale, ainsi que tous les conseillers municipaux seront informés. Une seule date est prévue.

3.30 Visite de l'entreprise PRO

M. Magnin informe qu'une visite de l'entreprise PRO, qui est à présent basée à Tourbillon dans la zone industrielle, est prévue le 1^{er} mars en soirée, probablement à 18H30. Les conseillers municipaux recevront prochainement une invitation pour cette visite. Il estime qu'il sera intéressant de voir le travail effectué et les différents domaines touchés par cette Fondation qui utilise plus de 15'000 m² au sein de la Ziplo.

3.31 La Manivelle

M. Magnin annonce que La Manivelle qu'ils espéraient voir venir dans les locaux des SIG, au Trèfle Blanc, ne pourra pas venir, les SIG ne pouvant malheureusement pas leur mettre de locaux à disposition. La Manivelle est une structure de prêts mutualisés d'objets, à destination de la population.

3.32 Autorisation de construire pour l'école du Rolliet

M. Magnin informe que la Commune a reçu, ce jour, l'autorisation de construire pour l'école du Rolliet, qui est donc la première autorisation de construire délivrée pour le quartier des Cherpines-Le Rolliet

3.33 Promotion des entreprises et des commerçants de Plan-les-Ouates

M. Magnin annonce qu'après les vacances de février 2022, les conseillers municipaux trouveront dans leur boîte aux lettres, un flyer faisant la promotion des entreprises et des commerces de Plan-les-Ouates. Il a été choisi de faire un flyer simple, qui renvoie au site internet, où apparaissent toutes les entreprises classées par domaine. Cela permettra aux gens de se connecter très facilement avec un QR code et de retrouver rapidement le commerce recherché. Cela répond à une volonté du Conseil administratif et du Conseil municipal de mettre en avant les entreprises de Plan-les-Ouates.

3.34 Relance des interactions telles les petits déjeuners, l'accueil des nouvelles entreprises, etc.

M. Magnin informe que la Commune va relancer, en présentiel, les interactions qu'elle a dû arrêter pour cause de pandémie, tels les petit déjeuners, l'accueil des nouvelles entreprises, etc. Ces événements seront relancés en collaboration avec la Ziplo.

3.35 Collaboration avec le NIFFF

M. Magnin annonce que la première collaboration de la Commune avec le NIFFF (Neuchâtel International Fantastic Film Festival) a eu lieu à La julienne au mois de janvier 2022, avec relativement peu de personnes pour cette première.

3.36 Développement du Pôle lecture

M. Magnin annonce le développement du Pôle lecture avec les premières interventions de Lorette Anderson, conteuse, ainsi que des lectures '*Sur la route à bout de bras*' qui ont rencontré un grand

succès avec 85 personnes présentes.

3.37 Fresque sur le mur de Transportus

M. Magnin informe que la fresque du mur Transportus a malheureusement été vandalisée par un tag. Celui-ci ne se voit pas beaucoup car il est bas, mais il est toutefois assez massif. La Commune est donc retournée voir le propriétaire pour l'informer du fait qu'elle allait réparer cette fresque.

3.38 Illuminations de Noël

M. Magnin annonce que les illuminations de Noël ont eu beaucoup de succès. Il remercie les personnes qui leur ont donné un retour sur ces lumières qui représentent une première étape pour Plan-les-Ouates, sur le Mail 2000 et devant la Mairie. L'objectif est de les déployer dans la Commune, ce qui a été sujet d'une discussion en commission Culture la veille de ce Conseil municipal. Il laisse le rapporteur de cette commission leur en parler.

3.39 Saison culturelle

M. Magnin rappelle que la saison culturelle continue avec de nombreuses activités en février et en mars 2022.

3.40 Ressources humaines

M. Magnin revient très brièvement sur la réorganisation du Service de l'Environnement et des Espaces verts dont M. Rodriguez a parlé précédemment. Ce fut un grand chantier qui, maintenant, s'opérationnalise, avec passablement de recrutements, soit des remplacements, soit des nouveaux postes, comme permis budgétairement. Tout cela est en train de se faire et représente une activité soutenue pour les Ressources humaines.

3.41 Plan de mobilité interne

M. Magnin annonce que le plan de mobilité interne est à bout touchant au sein de la commission du personnel. Le Conseil administratif a demandé que ce nouveau plan soit opérationnel dès le 1^{er} avril 2022.

3.42 Situation sanitaire

M. Magnin informe que la Commune a compté un pic de 3,5 % d'absences dues au Covid en décembre 2021, de 10,5 % en janvier 2022 et de 7,8 % en février 2022. Par rapport à toute la période Covid, cette période est celle où il y a eu le plus de personnes touchées ou en quarantaine. Le télétravail a, de ce fait, augmenté pour atteindre 41 % de personnes en mesure de faire du télétravail qui le faisait, dans cette période où celui-ci était obligatoire.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à g)

a) Sociale et enfance du 16 décembre 2021 (annexe a)

Mme Ferri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sports du 20 janvier (annexe b)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Conjointe Environnement et infrastructures et Finances du 24 janvier (annexe c)

Le Président donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Sociale et enfance du 27 janvier 2022** (annexe d)

M. Haas donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers et Finances du 31 janvier** (annexe e)

M. Epenoy donne lecture de ce rapport.

A l'issue de cette lecture, M. Solari relève cette phrase, sous le point 2 : *Un court exposé est fait par M. Tinguely, en l'absence de M. Solari.* Cette dernière pourrait faire penser à son devoir de présence et il tient à préciser que cela n'est pas le cas, puisqu'il n'est pas membre de ces commissions.

f) **Aménagement et nouveaux quartiers du 7 février** (annexe f)

M. Epenoy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Culture du 7 février** (annexe g)

M. Lenoir donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 58-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 12'860'000.- relatif à l'étude pour la réalisation des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 58-2021 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021. Elle a été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Finances qui ont toutes deux émis, dans leur séance du 31 janvier 2022, un préavis favorable, par 8 voix pour et 1 abstention, sous réserve de l'amendement demandé.

M. Tinguely annonce qu'il s'est abstenu en commission, non pas sur le fond du projet de la délibération qui ne lui pose pas de souci, mais sur le choix des mandataires qui avaient été acceptés en octobre 2011. Car se sont des gens qui ne sont, à son sens, pas très recommandables et qui entraînent un certain nombre de casseroles (le Servette, la faillite de la BCGE, ...). Il informe avoir également pris quelques renseignements, à titre personnel, auprès de gens qui connaissent bien le milieu de l'immobilier. Il s'agit d'un Bureau familial qui traîne derrière lui une certaine réputation. Il estime que la Commune a peut-être mal fait son travail en amont et pense qu'il y a peut-être un risque d'image pour la commune de Plan-les-Ouates, vis-à-vis de ce choix. De plus, des questions d'éthique lui posent soucis par rapport aux loisirs de la famille, des loisirs interdits en Suisse et qu'ils pratiquent à l'étranger. Il estime qu'à l'avenir, ils doivent être plus proactifs et faire une petite enquête sur leurs mandataires. Notamment sur les questions éthiques, les questions de bonne vie de mœurs. Raison pour laquelle il s'est abstenu en commission. Et pour marquer sa désapprobation par rapport au mandataire choisi, il s'abstiendra également ce soir, imaginant que de toute façon une grande majorité l'acceptera.

M. Seydoux explique l'amendement demandé : puisqu'il s'agit de toute la partie étude, mandat d'architecte et autres, sur l'ensemble de ce périmètre, il ne faut pas oublier qu'en amont, le Conseil municipal a voté le mandat donné au Bureau de pilotage dont parlait M. Tinguely, Bureau appelé à piloter l'ensemble de ce projet. Il lui semble donc assez cohérent, de façon à avoir tout l'historique, d'ajouter dans les *Vu* l'amendement suivant :

' Vu l'acceptation de la délibération D 49-2021 de CHF 3'500'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.'

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

L'amendement proposé est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 58-2021 R par 20 voix pour et 3 abstentions.

b) **D 59-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 1'650'000.- en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 59-2022 P (annexe 2). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'il est question de cette pièce D depuis longtemps. A l'époque du déclassement des Cherpines, Plan-les-Ouates avait marqué sa volonté d'avoir une continuité de son Centre sportif, donc un développement de nouvelles infrastructures dans une zone spécialement dédiée au sport. Un grand travail a été effectué sur tout le périmètre des Cherpines ; différentes étapes ont été réalisées et finalement, le périmètre de la pièce D a été déterminé et réservé pour des infrastructures sportives. Avec le temps, cet espace a vu sa surface péjorée puisque le passage du tram a été ajouté en plein milieu de cette pièce D, ainsi que l'adjonction d'équipements culturels. Après diverses études qui leur ont été présentées en commission en lien avec le sport et la culture, la Commune a choisi les infrastructures qu'elle souhaite voir sur cette pièce D. Des discussions avec les clubs concernés ont eu lieu et il est temps, à présent, de passer à des étapes plus concrètes de ce projet. Dans les grandes lignes, le programme envisagé est un bassin de 40 mètres, une patinoire similaire à celle de Meyrin ou Sous-Moulin, un centre trois raquettes avec des courts de tennis intérieurs et extérieurs, des terrains de badminton et de squash. Une salle modulable avec des gradins pour la pratique d'une multitude de sports, un terrain de inline hockey, un mur d'escalade intérieur et un mur extérieur sur une façade. Il y aura des sports en libre accès en extérieur, tels que du beach-volley, du BMX, un Skate-park, du workout, de la pétanque, un fitness, une Maison du sport avec des espaces de coworking, des salles de réunion pour les associations et pour les bureaux des clubs, un centre d'hébergement pour accueillir des formations Jeunesse et Sport et des camps de sport, une salle polyvalente à destination des habitants du quartier pour qu'ils puissent se rencontrer. Une salle polyvalente d'une capacité de 1'200 places assises et qui sera divisible en trois parties qui pourront être louées indépendamment les unes des autres. Il s'agit d'une grande salle qui pourra également accueillir des concerts, une salle des musiques actuelles, des studios de danse et de théâtre, un musée des enfants, ainsi qu'un parking souterrain. Elle précise que l'entier de ces structures devra également être facilement accessible aux personnes à mobilité réduite. La Commune s'est interrogée sur le fait d'organiser un concours sur ce périmètre ou de lancer un mandat d'études parallèles. Après réflexion, le Conseil administratif a opté pour un mandat d'études parallèles. Car si cela prend un peu plus de temps, au final, un mandat d'études parallèles mène à un projet plus abouti car il y a plusieurs phases et des rencontres entre la Commune et les différents concurrents, qui permettent d'échanger, de donner des orientations et d'arriver, au final, avec un projet qui correspondra le plus à ce que la Commune souhaite. Pour ce faire, le Service construction et aménagement a mandaté trois Bureaux rompus à ce type de prestations, dont les noms apparaissent dans les documents qui ont été distribués aux conseillers municipaux. Un de ces Bureaux a été retenu sur la base du dossier qu'il a proposé. Ce crédit d'études leur est à présent proposé, afin de lancer ce

mandat d'études parallèles qui se déroulera de la façon suivante ; la Commune choisira une dizaine d'architectes, lesquels ont bien évidemment des références de conception d'équipements sportifs et culturels qui se rapprochent de ce qu'elle souhaite. Ces architectes devront présenter dans un premier temps un rendu axé essentiellement sur l'implantation des bâtiments et des relations qu'ils pourront avoir entre eux. Sur ces dix Bureaux, il en sera retenu trois à cinq en fonction des projets présentés. Ceux-ci pourront alors compléter leur équipe avec les spécialistes nécessaires. Ils présenteront, dès lors, des projets beaucoup plus aboutis et la Commune n'en retiendra qu'un seul. L'équipe lauréate développera ensuite son projet sous le pilotage de la Commune, jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire. La volonté est donc de lancer l'appel à candidature en avril 2022, raison pour laquelle il y aura une commission au début du mois de mars 2022, afin qu'ils puissent expliquer tout cela en détails aux conseillers municipaux, avec un jugement final souhaité pour le mois de février 2023. Elle propose donc de renvoyer cet objet en commission.

Le Président annonce que le Bureau du 27 janvier 2022 préconise un renvoi en commission conjointe Sport et Culture, ainsi qu'en commission Aménagement et nouveaux quartier et commission Finances. Ignorant la décision de la commission Aménagement, la commission Culture de la veille avait imaginé qu'ils pourraient fixer une conjointe Sport et Culture le 7 mars 2022, à 18H30 et enchaîner avec la commission Aménagement, à 20H00.

Mme Monbaron propose, quant à elle, de fixer une plénière (Sport, Culture, Aménagement et Finances), afin les Services ne viennent présenter qu'une fois tous ces documents.

Le Président explique que l'idée de faire une séance conjointe Sport et Culture avait pour objectif d'avoir tout de même une discussion de fond sur les réels besoins desdites commissions.

Mme Rüegger trouve la proposition de Mme Monbaron intéressante, car si les Services viennent leur présenter les différents enjeux, autant que cela se fasse en plénière. Ensuite, s'ils le souhaitent, ils peuvent éventuellement discuter de la salle polyvalente en plus petit comité.

M. Favre soutient également cette position.

M. Seydoux n'a pas compris ce qui serait présenté par l'Aménagement.

Mme Monbaron fait remarquer que la commission Aménagement s'est toujours occupée de la Pièce D. La commission Sport se penche sur les équipements sportifs et la commission Culture sur les équipements culturels qui seront réalisés sur ce périmètre. Mais il s'agit tout de même d'aménagement et il est intéressant pour les conseillers municipaux de voir où les choses vont prendre place.

M. Seydoux estime que ce qui est important, puisqu'il ne s'agit pas de remettre quoique ce soit en question concernant le programme qui a déjà été discuté et qui paraît cohérent, est qu'il existe un souci lié aux priorités. En effet, comme ils le savent, il est pour sa part en désaccord avec la majorité du Conseil administratif et souhaiterait avoir une discussion avec l'ensemble du Conseil municipal, afin de savoir s'il est pertinent de construire un Théâtre du Léman aux Cherpines comme priorité n° 1. Pour sa part, cela ne paraît pas déterminant, alors qu'ils ont, pour la patinoire, déterminé depuis longtemps un besoin pour un club qui est actif et qui, depuis plus de dix ans, fait part de ce besoin-là. Ces discussions de fond sur les priorités sont nécessaires. Qu'elles soient faites en plénière serait une bonne chose. Il lui paraît bien qu'il y ait une présentation assez succincte des enjeux sur le périmètre et qu'ils puissent, ensuite, avoir le temps de discuter ensemble, car il y a non seulement des questions de priorité de programmation, mais également des priorités de disponibilité de terrain, ainsi que des questions de priorité de financement. La présence de tous les Services lui semble très bien.

M. Magnin explique que ce sont exactement les questions qu'ils souhaitent aborder et la présentation qu'ils souhaitent faire en commission, afin que les conseillers municipaux soient bien au courant et qu'ils puissent également avoir connaissance du processus que la Commune mène depuis plusieurs années pour arriver à ce mandat d'études parallèles. Quant à la remarque de M. Seydoux, il tient à y couper court immédiatement ; Il ne s'agit pas de réaliser un théâtre du Léman. Il s'agit d'une salle polyvalente suffisamment dimensionnée, avec trois espaces différents et polyvalents. Cette explication leur sera fournie en commission. Cette infrastructure répondra aussi bien aux entreprises de la zone industrielle qui ont besoin de zones de rencontres assez grandes, qu'aux écoles qui cherchent souvent des possibilités de faire leurs promotions, par exemple, ainsi qu'à des gens qui veulent se réunir. Il rappelle que ce quartier accueillera, à terme, à peu près 10'000 habitants. Il faut donc des infrastructures bien dimensionnées, sachant que la salle du Vélodrome est déjà, pour certaines manifestations, trop petite.

M. Seydoux fait remarquer que la jauge du Théâtre du Léman est de 1'300 places consacrées uniquement au théâtre. Si la Commune souhaite quelque chose de polyvalent, cela sera encore plus grand, à savoir quatre fois le Vélodrome. Il ne dit pas qu'il n'en faut pas. Il rappelle simplement qu'il y aura un peu moins de 1'000 logements sur ce secteur-là et que le reste sera sur Confignon, alors qu'il incombe à Plan-les-Ouates de tout prendre en charge. Ces discussions seront intéressantes. Ceci dit, lorsqu'il est question de priorité, il estime que cette priorité est le sport car il s'agit d'un secteur qui a tout de même été déterminé pour cela, avec un fitness et une piscine. Et il trouverait dommage, avec tous les éléments qui ont été donnés par Mme Monbaron concernant l'arrivée du tram, qu'il y ait une importante mainmise de la culture sur un secteur qui avait été prévu pour le sport. Il se réjouit d'en parler en commission plénière.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette délibération en commission plénière.

Le Conseil municipal accepte par 23 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 59-2022 P en commission plénière.

Mme Monbaron précise que cette commission aura lieu le 7 mars 2022, à 20H00.

c) **D 60-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 380'000.- pour la reconstruction d'un couvert pour le préau de l'école Boymond du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 60-2022 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle qu'il y a un peu plus d'une année, dans le cadre de contrôles qui ont été réalisés par le Service construction et aménagement, ont été constatés des soucis d'étanchéité sur la couverture de la toiture de l'école du Pré-du-Camp et de déformation sur la poutre. Il a également été constaté des déformations importantes sur la charpente, dues à un défaut de conception qui, au fur et à mesure des années, s'est péjoré. La Commune a donc demandé des constats à un ingénieur des charpentes, afin d'évaluer les actions à prendre, raison pour laquelle l'ensemble du préau a été sécurisé juste avant l'été et que des travaux de démolition ont été effectués au mois d'août 2021. Comme cela leur a été annoncé au mois de septembre 2021, une toiture provisoire a été réalisée pour cette année scolaire en attendant de refaire la toiture définitive de ce préau en profitant, pour ce faire, des vacances scolaires de 2022. Ce projet de reconstruction prévoit donc de reprendre la forme initiale de ce couvert, à savoir, une toiture à deux pans avec une croupe, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques qui permettront une production de 30kWc. Une isolation acoustique est également prévue dans le cadre de ces travaux, ainsi que des ouvertures pour rendre un peu plus clair ce nouveau préau, sachant que

l'ancien était assez sombre. Pour l'ensemble de ces travaux (maçonnerie, charpente, ferblanterie, couverture, isolation acoustique, installation électrique, centrale photovoltaïque, lustrerie et vitrerie), les coûts s'élèvent à CHF 255'950.- HT, auxquels viennent s'ajouter CHF 43'780.- HT d'honoraires, CHF 44'465.- HT de divers et imprévus, ainsi que CHF 26'503.- de TVA, pour un montant total arrondi à CHF 380'000.-.

Le Président informe que le Bureau du 27 janvier 2022 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

Au vu des délais de commande qu'il peut y avoir pour certains matériaux, **M. Dupraz** annonce que son groupe propose, quant à lui, un vote sur le siège, afin d'éviter que ce couvert ne soit pas reconstruit pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition de vote sur le siège.

La proposition de voter cet objet sur le siège est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet donc cette délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 60-2022 P, sur le siège, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 61-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 225'000.- pour les travaux de réaménagement intérieur du cabinet médical sis au 4 ch. du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates, en prévision de sa reprise par un nouveau pool de médecins**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 61-2022 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que le Dr Dubas, qui occupe cette arcade, prendra sa retraite au 31 mars 2022. Le bail a donc été résilié à cette date et ce dernier a proposé que son cabinet soit repris par deux jeunes médecins généralistes. Ces locaux n'ont connu aucune rénovation, ni travaux de rafraîchissement depuis 1987. Cette reprise par deux médecins nécessite la réalisation de deux bureaux et deux salles de consultations. Ces derniers ont donc mandaté la société Batra SA pour voir ce qui était nécessaire de faire et se sont adressés auprès de la Commune pour savoir si celle-ci prenait en charge l'intégralité des travaux. Après discussion, la Commune a constaté qu'elle pouvait faire une adaptation du loyer actuel, lequel est bas, sur une quinzaine d'années, pour ainsi rembourser les coûts des travaux dans lesquels elle a investi. Il s'agirait donc là d'un préfinancement qui se verrait remboursé par le biais de ces loyers. Ceux-ci seraient, dans un premier temps, sur la 1^{ère} et la 2^{ème} année de CHF 280.- par m² par année, de la 3^{ème} à la 5^{ème} année de CHF 290.- par m² par année et pour la 6^{ème} à la 15^{ème} année, de CHF 310.- par m² par année. Il précise qu'aujourd'hui, de tels locaux sont estimés sur le marché entre CHF 300.- et CHF 350.- par m² par année. Ces travaux de séparation comprennent différentes tâches ; démolition de murs, construction de murs en galandage, installations sanitaires et de chauffage, pose de revêtements de sol, mise en place du nouveau faux-plafond, menuiseries intérieures, travaux de peintures, etc. Tous ces travaux représentent un montant de CHF 183'861.- HT. A cela viennent s'ajouter CHF 5'353.- d'honoraires HT, CHF 18'386.- de divers et imprévus HT et CHF 15'985.- TVA, pour un

montant total arrondi de CHF 225'000.-. Il lui semble intéressant que ces travaux se réalisent, sachant qu'aujourd'hui la Commune est en pénurie de médecins généralistes.

Le Président annonce qu'au vu de cette opération blanche, le Bureau du 17 janvier 2022 préconise un vote sur le siège.

M. Favre s'interroge sur l'opportunité de lier ce prêt pour les travaux au montant du loyer étalé sur plusieurs années. Il estime qu'il peut se passer un tas de choses entre un locataire et un propriétaire, d'autant plus lorsque celui-ci est une commune et il ne voit pas l'intérêt direct et juridique de cette formulation de demande de crédit.

M. Rodriguez répond qu'il n'y a pas de lien direct. Il y a deux manières de faire ; soit la Commune réalise les travaux et fixe directement le loyer maximum de CHF 310.- par m² par année, soit elle opte pour l'échelonnement tel que présenté. D'autre part, les problèmes entre locataire et propriétaire résideraient, que le montant des travaux soit échelonné ou non. Dans le cas précis, il n'y a pas de souci à ce que cela le soit. Il s'agit d'un préfinancement qui se trouve échelonné sur le loyer, ce qui arrive souvent, même chez les propriétaires privés.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 61-2022 P, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 18-2021 R : Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal

Le Président rappelle que cette motion M 18-2021 R (annexe 5) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 16 novembre 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 6 décembre 2021, un préavis favorable par 6 voix pour et 2 refus, ainsi qu'en commission Sociale et enfance qui a émis, dans sa séance du 16 décembre 2021, un préavis favorable par 7 voix pour et 1 abstention.

M. Solari informe que les deux refus exprimés lors de la séance Environnement et infrastructures, l'ont été par les représentants du groupe des Verts et il tient à en expliquer les raisons. Les Verts ont entendu aujourd'hui les intentions des motionnaires, intentions ancrées dans le terrain. Il s'agit d'une expérience menée par des enseignants et enseignantes à l'école du Sapay depuis déjà 2019. Cette expérience s'est développée suite au premier confinement et touche aujourd'hui une dizaine de classe qui mènent des activités au Bois du Milly, à hauteur d'une demi-journée par semaine. Ces activités, fort intéressantes, visent par l'intermédiaire de la connaissance, à sensibiliser les élèves à la nécessité de préserver et de sauvegarder leur environnement. Il s'agit d'une activité qui peut paraître paradoxale, à l'équilibre fragile, car elle est animée par des contraires, à savoir fréquenter/préserver, mais encadrée par le système scolaire. Ainsi, le canapé est d'emblée habité par un projet vivant. Il n'est pas un outil déposé quelque part, mais un besoin pour faire, ce qui est aussi important. Les Verts ont également entendu que les enseignants de l'établissement, appuyés par la Direction, ont sollicité auprès du Groupement intercommunal, la construction de canapés forestiers. Cette motion se veut donc un soutien à cette démarche et Plan-les-Ouates et Lancy ont, paraît-il, déjà validé leur soutien à ce projet de sensibilisation. Ils ont également entendu que le mobilier est éco-bio-compatible et surtout, facilement et rapidement démontable, que le lieu aménagé est destiné à un public d'élèves bien précis et identifié et qu'il répond aux

besoins, dans ce cadre-là, de l'école qui se situe dans un périmètre de 500 mètres. Ils se réjouissent de cette initiative parce que toute école n'a pas dans son périmètre de 500 mètres, une forêt et ils se réjouissent donc de l'appui à venir pour rendre les préaux verts et vivants. Il encourage les conseillers municipaux à aller voir ce qui a été fait à Sécheron. S'ils sont conscients des risques inhérents à toute initiative et notamment à cette initiative, ils en connaissent également la force et estiment que les éventuels désagréments pourront être aisément maîtrisés. C'est dans ce sens que le groupe des Verts soutiendra cette motion.

En l'absence d'autres intervention, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 18-2021 R, déposée par le groupe PDC, par 19 voix pour, 1 refus et 3 abstentions.

b) **M 21-2021 R : Il était une fois Plan-les-Ouates : Pour le récit de notre Commune**

Le Président rappelle que cette motion M 21-2021 R a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Sociale et enfance qui a décidé, dans sa séance du 27 janvier 2022, de la retirer, ainsi qu'en commission Culture qui également décidé, dans sa séance qui a eu lieu la veille de ce Conseil municipal, à savoir le 7 février 2022, de retirer cette motion. Il demande si les motionnaires souhaitent s'exprimer à ce sujet.

M. Haas fait remarquer que tout a déjà été dit en commission et dans le rapport.

Cette motion M 21-2021 R, déposée par le groupe des Verts et des Socialistes est retirée.

c) **M 22-2022 P : Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives**

M. Gillet donne lecture de cette motion M 22-2022 P (annexe 6).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Gillet donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Solari propose le renvoi de cet objet en commission Sociale.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi de cette motion en commission Sociale, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 22-2022 P, déposée par le groupe PDC, en commission Sociale, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **M 23-2022 P : Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs**

M. Torri donne lecture de cette motion M 23-2022 P (annexe 7).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Torri donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Lenoir explique qu'il aime également beaucoup les chevaux, mais que ce qui le dérange dans le cadre de cette motion, c'est qu'il y a un indépendant, un artisan, M. Stéphane Tapponnier, qui gagne sa vie en relevant les poubelles et qu'il le fait très bien. Et il ne veut pas qu'on lui enlève son emploi. Il se battra pour lui, bien qu'il comprenne la démarche de cette motion.

M. Thorimbert propose le renvoi de cette motion en commission Environnement et infrastructures, afin de pouvoir analyser l'existant, de voir les avantages et les inconvénients que cette motion présente, notamment par rapport à, peut-être, d'éventuelles suppressions d'activités par des tiers. Il s'agit également de vérifier quelles sont les faisabilités et le coût d'une telle motion. Car si cela implique notamment que la Commune fasse venir des chevaux en camion, ils peuvent se poser la question de son bienfondé. Il n'attend pas de réponse ce soir, mais souhaite qu'ils puissent aborder ces questions lors de la commission et notamment en écoutant les Services concernés.

M. Torri remercie M. Thorimbert car il avait oublié de préciser qu'ils souhaitaient évidemment également renvoyer cet objet en commission Environnement.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi de cette motion en commission Environnement et infrastructures, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 23-2022 P, en commission Environnement et infrastructures, par 22 voix pour et 1 abstention.

7. QUESTIONS

7.1 Jeux d'enfants dans le préau du Pré-du-Camp

M. Lenoir demande pourquoi il y a des jeux pour enfants dans le préau du Pré-du-Camp, mais pas à l'école du vélodrome ou à l'école de Champ-Joly.

M. Magnin répond qu'il y a des jeux partout, mais qu'ils sont de différents types. A l'école du vélodrome, il y a un Agorespace, à l'école du Sapay, il y a des jeux dessinés au sol car ils ne peuvent pas y installer des éléments, s'agissant d'une esplanade avec des locaux dessous. Il y a donc des jeux partout, avec des politiques différentes suivant les lieux. Et selon les contacts récents avec les enseignants et les associations de parents, il n'y a, en tout cas pour l'instant, pas plainte sur les jeux au sein des écoles. Ceux-ci semblent actuellement adaptés et suffisants. La Commune a donc décidé, en collaboration avec les Directions des écoles de respecter cela. D'autre part, certains jeux ne sont pas préconisés par les enseignants et les Directions, car ils ne seraient pas suffisants en nombre et le risque de bousculade pour y monter serait trop important. Il s'agit donc également de faire attention à cela.

M. Lenoir dit avoir discuté avec des parents d'élèves dont les jeunes enfants n'ont pas le droit d'aller sur l'Agorespace qui est réservé aux plus grands. Quant à la peinture au sol, pour lui, ce ne sont pas vraiment des jeux. Et il se demande pourquoi il n'y en aurait pas dans les autres écoles, puisqu'il y en a au Pré-du-Camp, ce dont des gens se plaignent.

M. Magnin répond qu'il y a un terrain de football en herbe pour les élèves au Sapay. Et que selon les dispositions, ce sont des volontés des Directions d'écoles de réserver certains jeux pour

certaines catégories de populations. Lorsque la Commune a refait la place de jeux où se trouvait la Maison Champ-Ravi, des discussions ont eu lieu avec les Directions d'écoles qui ont préconisé de les installer en dehors des préaux, afin d'éviter l'afflux des enfants. Si M. Lenoir a eu des discussions avec des parents, la Commune, quant à elle, discute avec les enseignants, les Directions des écoles et les associations de parents d'élèves, pour faire en sorte que cela réponde à la majorité de la population ; scolaire et non-scolaire, puisqu'un certain nombre de jeux doivent être accessibles aux tout petits en dehors des préaux.

M. Lenoir informe avoir également discuté avec les enfants. Les adultes, c'est une chose, mais les enfants ne comprennent pas forcément les choix politiques de la Commune.

M. Magnin explique qu'ils ont fait plusieurs démarches participatives avec les enfants, notamment pour le Japlo, mais également au sein des écoles en partenariat avec les Directions d'écoles, afin de déterminer ce que demandaient les enfants et de quoi ils avaient besoin. Enormément de choses sont demandées par les enfants ; toutes ne sont pas réalisables et à un moment donné il s'agit de faire des choix d'adultes en espérant que cela puisse fonctionner pour les enfants.

7.2 Inquiétude de commerçants de la place des Aviateurs face aux travaux

M. Favre informe avoir parlé, peu avant ce Conseil municipal, avec les commerçants de la place des Aviateurs. Certains s'inquiètent et notamment la boulangerie, de l'impact des travaux, du temps que ceux-ci vont durer et des nuisances qu'ils vont engendrer. Ils ne sont pas très bien informés de ce qu'il va se passer

M. Rodriguez explique que les Services communaux doivent rencontrer les gens de la boulangerie, sachant que ces travaux concernent la place du chemin de Vers qui se trouve derrière ce commerce. Durant ces travaux qui débuteront ce printemps 2022 et qui seront effectivement de longue durée, la boulangerie aura toujours la possibilité de garder un espace de terrasse. Certes, moins optimale durant les travaux, mais dans le but d'en faire une optimale pour la suite. Les commerçants en seront informés.

7.3 Remarque de parents par rapport aux jeux d'enfants

Mme Soulier souhaite rebondir sur l'intervention de M. Lenoir, propos auxquels elle souscrit totalement. Il n'est pas nouveau qu'il y a des remarques de parents, mais également d'enseignants par rapport aux jeux en dur à l'école de Champ-Joly, sur le fait que les enfants accourent, dans certaines écoles, sur le peu de jeux qu'il peut y avoir. Le problème était le même pour l'Agorespace il y a quelques années. Elle rappelle que les enfants couraient en pantoufles, voire à pieds nus pour y trouver de la place. Suite à cela, les enseignants ont simplement établi un tournus, afin que cela se fasse par classe et par jour. Cela n'est donc pas infaisable. Il faut savoir qu'avant que Champ-Ravi soit en place, un petit parc avait été créé exprès pour les élèves et que lorsque que Champ-ravi a été mis en place, le parc a été déplacé et les élèves n'y ont maintenant plus accès.

M. Magnin relève que cela a été fait à la satisfaction des enseignants et de la Direction.

7.4 Travaux dans le champ sur la route de Bardonnex

M. Reversy s'interroge sur les travaux qui ont commencé dans le champ sur la route de Bardonnex, demandant si tout est en ordre et si ceux-ci étaient prévus, rappelant qu'il y a quelques années, ce même propriétaire avait construit un parking qui se trouvait ne pas être totalement légal.

Mme Monbaron lui répond que ces travaux sont autorisés. Il s'agit de la restauration du bâtiment existant et cela ne concerne pas du tout la construction sur le champ et l'espace vert qui se trouve

derrière.

7.5 Etat du chemin du Milly

M. Favre revient sur l'état du chemin du Milly qui est lamentable et dangereux. Il annonce qu'il le répète et le répètera à chaque séance.

M. Rodriguez en prend bonne note et explique que ceci est en cours, dans le cadre notamment du plan quinquennal de réfection des routes. Une motion a également été déposée et tout cela reviendra au sein de ce Conseil municipal prochainement.

7.6 Mobilité/sécurité chemin des Roulets

M. Lenoir demande pourquoi la commission Sécurité n'est pas au courant d'une pétition signée par une vingtaine de familles, concernant la sécurité au chemin des Roulets.

M. Rodriguez répond qu'il s'agit, en fait, d'un courrier signé de plusieurs voisins de ce chemin et que le Conseil administratif, à qui ce courrier a été adressé, est en train de regarder ce qui peut être fait pour améliorer la situation.

M. Lenoir souhaite s'assurer que la Commune va faire quelque chose.

M. Rodriguez lui répète que cela est en cours de discussion au sein du Conseil administratif.

M. Lenoir souligne que cela date d'une année et que la commission Sécurité pourrait tout de même être tenue au courant.

Le Président explique que d'un point de vue purement administratif, si le Conseil municipal doit être saisi d'une pétition, il vaut mieux que celle-ci lui soit adressée.

M. Rodriguez répète qu'il ne s'agit pas réellement d'une pétition, mais d'un courrier co-signé par plusieurs riverains. Et si les discussions pour savoir ce qui peut être fait datent de plusieurs mois, ce courrier date, quant à lui, de quelques semaines.

8. DIVERS

8.1 Audition de Mme Fiorenza Gamba et M. Sandro Cattacin

M. Solari informe que lors de la prochaine commission Sociale du 24 février 2022, ils auditionneront Mme Fiorenza Gamba, chercheuse à l'Institut de Recherches Sociologiques et M. Sandro Cattacin, professeur de sociologie, lesquels viendront leur apporter un éclairage d'experts par rapport à des savoirs, afin de pouvoir discuter et cheminer tout au long de la discussion autour de la 'place du village'. Il invite ceux et celles qui sont intéressés, à venir en tant qu'auditeurs.

8.2 Visite du Stade de Genève

Le Président remercie celles et ceux qui ont participé à la visite du Stade de Genève juste avant les Fêtes. Cette visite fut intéressante.

8.3 Voyage du Conseil municipal

Le Président annonce qu'après une longue réflexion, il remercie le futur Président du Conseil municipal, M. Dupraz, de lui céder son premier week-end de présidence, afin d'y glisser le voyage du Conseil municipal. Il demande donc aux conseillers municipaux d'agender les 3, 4 et 5 juin 2022. L'exotisme sera proportionnel à la crise sanitaire. Ils iront dans le Jura. Ce sera le week-end de Pentecôte et ils partiront le vendredi, samedi et dimanche, afin de conserver le lundi de Pentecôte en famille. Il informe qu'un message leur parviendra de la part du secrétariat et souhaite

être rapidement fixé sur le nombre de participants.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21H35 en souhaitant à tous une belle soirée.

La Secrétaire
Alexandra SAAS

Le Président
Philippe ROCHETIN

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sociale et enfance du 16 décembre 2021**
- b) **Sports du 20 janvier**
- c) **Conjointe Environnement et infrastructures et Finances du 24 janvier**
- d) **Sociale et enfance du 27 janvier 2022**
- e) **Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers et Finances du 31 janvier**
- f) **Aménagement et nouveaux quartiers du 7 février**
- g) **Culture du 7 février**

Annexe 1)

D 58-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 12'860 000.- relatif à l'étude pour la réalisation des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 59-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 1'650'000.- en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 60-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 380'000.- pour la reconstruction d'un couvert pour le préau de l'école Boymond du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 61-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 225'000.- pour les travaux de réaménagement intérieur du cabinet médical sis au 4 ch. du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates, en prévision de sa reprise par un nouveau pool de médecins

Annexe 5)

M 18-2021 R : Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal

Annexe 6)

M 22-2022 P : Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives

Annexe 7)

M 23-2022 P : Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 8 février 2022

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Lieu : Crèche Zinzolin

Date et heure : jeudi 16 décembre 2021 20h00

Motion M18-2021 Pour la création de canapés forestiers

C'est un projet pédagogique sur demande de certains enseignants, les canapés forestiers sont une tendance actuelle pour la préservation de l'environnement nature. Actuellement, des classes se rendent au Bois du Milly

Votée par 7 oui et 1 abstention

Communication du Conseil administratif

SOCIAL

-Déplacement du Hameau Noé sur la parcelle au chemin de Vers et à Lancy.

Une séance a été organisée avec les riverains, pour répondre à leurs interrogations.

Sur la parcelle du chemin de Vers il y aura 5 studios et à Lancy 4 studios.

C'est prévu pour septembre 2022 (de mars à septembre Carrefour Rue va reloger les résidents)

-Présentation des subventions sociales par la responsable du service. En 2021, 107 demandes ont été déposées.

Ce service comprend 3 domaines :

- 1) Entités à but social
- 2) Entités oeuvrant pour le quart monde
- 3) Entités pour la précarité

Point de situation des 5% présenté par le magistrat en charge du dossier :

6 associations vont être retenues d'après l'expertise de la chambre solidaire et sociale pour le quartier du Rolliet.

PETITE ENFANCE

Deux futures crèches de 32 places vont être implantées dans le quartier des Cherpines.

Présentation d'un modèle associatif ou municipalisé, débat sur les 2 modèles. Majoritairement sur municipalisé.

5) Divers

Visite de la crèche Zinzolin, par la responsable des lieux.

La rapportrice : **Romy Ferri**
Décembre 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 8 février 2022

<p>RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS</p>

Date de la séance de la commission : Jeudi 20 janvier 2022 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

Audition du Lancy Plan-les-Ouates Basket.

Monsieur Romain Petit, directeur sportif, est venu présenter le club de Basket, en particuliers ses objectifs et ses besoins.

Principaux objectifs :

- Professionnaliser l'encadrement des joueurs du mini basket en mettant un accent sur la filière féminine.
- Créer une dynamique et un esprit de club.

Communication du Conseil administratif

La cérémonie des honneurs sportifs 2020 / 2021 est maintenue et aura lieu le 2 février 2022.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 25 janvier 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 8 février 2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE ENVIRONNEMENT ET
INFRASTRUCTURES + FINANCES**

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 24 janvier 2022 à 20h00

1. Motion M 19-2021 : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant-e-s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates : Audition de Monsieur Olivier Gudet, des SIG

M. Gudet fait un bref historique de l'émergence de la fibre optique dans les années 90.

Il informe que 200'000 ménages genevois ont été raccordés entre 2010 et 2016 en commençant par la Ville de Genève, puis en s'étendant sur les communes périphériques.

Ce déploiement était gratuit jusqu'à fin 2016, excepté quelques charges minimales de petits travaux de mise en place. Les frais étaient alors à la charge des SIG et Swisscom.

Il relève que les SIG n'ont pas de monopole sur la fibre optique et que 10 à 12 opérateurs agissent sur le Canton.

M. Gudet souligne que chacun d'entre nous peut, individuellement, vérifier les informations au sujet de sa connexion sur un site internet.

Les commissaires posent ensuite quelques questions à M. Gudet, qui apporte des réponses précises et repart avec des interrogations auxquelles il apportera des réponses ultérieurement.

Il convient donc d'attendre le retour de ces informations que fournira M. Gudet, afin de se décider. Les commissaires restent conscients qu'il faudra agir pour faire avancer les choses.

2. Communications du conseiller administratif

Tour d'horizon des avancées des projets en cours du service.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
24 janvier 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 8 février 2022

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal
Date et heure : jeudi 27 janvier 2022 à 19h30

Audition du groupe de gestion Champ-Ravy:

Deborah Leocata, Danièle Montefusco et Claudia Zanzi nous présentent le rapport d'activités 2021.

M 21-2021 : Il était une fois Plan-les-Ouates : Pour le récit de notre commune :

Débat et apports des commissaires à la motion. La motion sera retirée pour être retravaillée suite aux remarques des commissaires.

Informations : Le débat sur la motion M 20-2021 : Pour la création d'une place de village est reporté est ajourné au 24 février afin d'avoir une personne intervenante.

Communication du Conseil administratif :

- Le sondage concernant l'étude de la vie des aîné.e.s sur la commune a reçu un bon accueil et a recueilli 60% de réponses.

Rapporteur : François Haas, 31.01.2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 8 février 2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS ET FINANCES**

Date et heure : Lundi 31 janvier 2022 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

1. Délibération D 58-2021 Crédit d'engagement de 12 860 000 F relatif à l'étude pour la réalisation des immeubles Fet H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan Les Ouates, en présence du consortium CFPI-Altana consulting

Une présentation complète est faite par CFPI-Altana et par M. Le Mouël, suivie de multiples questions des commissaires.

Un amendement est présenté par M. Seydoux pour que le montant de la délibération D 49-2021 figure dans les considérants. Cet amendement est approuvé à l'unanimité de la conjointe.

La commission Finances préavise favorablement la délibération D 58-2021, par 8 oui et 1 abstention.

La commission Aménagement et nouveaux quartiers préavise favorablement la délibération D 58-2021, par 8 oui et 1 abstention.

Commission Aménagement et nouveaux quartiers :

2. Motion M 20-2021 : pour la création d'une place de village

Un court exposé est fait par M. Tinguely, en l'absence de M. Solari.

Suite a une discussion passionnée, la commission préavise défavorablement cette motion, par 6 non et 3 oui.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 31 janvier 2022

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 8 février 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS

Date et heure : Lundi 7 février 2022 à 20h00

Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

1. PDCom : présentation des stratégies de développement, en présence du mandataire, le bureau Luc Malnati architectes

Une présentation complète mais rapide est faite par Monsieur Zarian.

Quelques questions ont été posées sachant que la présentation des fiches de mesures particulières aura lieu en avril en commission.

Un retour est souhaité par les groupes pour la prochaine commission Aménagement et nouveaux quartiers.

Le rapporteur : Cédric Epenoy

Le 7 février 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 8 février 2022

Rapport de la commission Culture

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 7 février 2022 – 20h00

1. Audition de Monsieur Fabrice Diennet, de Romande Energie, concernant les illuminations d'hiver. Un préavis d'attention favorable a été donné pour l'avancement d'un projet plus conséquent dans différents quartiers.

2. La motion M 21-2021 : Il était une fois Plan-les-Ouates : Pour le récit de notre commune, a été retirée.

3. Communications du CA :
 - Les Médiévales de Compesières ont le projet d'une édition 2022 sur le territoire communal. La commission préavise favorablement un dépassement budgétaire de 10'000.-
 - Le bois magique à La Julienne, une installation pour les 0-3 ans, a encore été un très grand succès.
 - Transfert de la subvention Piz Palü qui renonce à venir en 2022 pour un nouveau festival de Cirque et d'Arts de Rue.
 - Le concours artistique pour les bancs sis au Chemin de Vers 8 a eu lieu, le projet Glint a été choisi.
 - Antigél organisera un « made in » dès le 11 février à Tourbillon « welcom to zombieland ».

Le rapporteur : Nicolas Lenoir
7.2.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 58A-2021**
 Séance du 8 février 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 12 860 000 F relatif à l'étude pour la réalisation des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force,

vu la possession par la Commune de Plan-les-Ouates de 28'974 m² de droits à bâtir logements dans le PLQ N° 30'043 « Le Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018, représentant un total 27.35 % des droits à bâtir logements totaux dudit périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir communaux en totalité dans la pièce urbaine « Ea » et représentant 100% des îlots « F » et « H2 » ainsi que 54.2% de l'îlot « G » de ladite pièce,

vu l'acceptation de la délibération D 49-2021 de 3 500 000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

vu la volonté de la Commune de réaliser des immeubles avec une mixité de catégories de logements afin de répondre aux besoins de l'ensemble de ses communiens et ce, conformément à l'application de l'article 4a LGZD,

vu la volonté de permettre la réalisation, sur 4 000 m² environ, par la Commune, pour le compte de la Fondation René et Kate Block, d'un Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées mixte (IEPA) dans l'îlot H2 en bordure du futur pôle santé,

vu la volonté de la Commune de permettre une réelle qualité et diversité architecturale sur le périmètre du Rolliet en organisant un concours d'architecture SIA 142 pour la réalisation de ses droits à bâtir logements pour les îlots « F » et « H2 » ,

vu les résultats dudit concours, suite au jury du 16 juin 2021, retenant les bureaux Sylla Widmann Architectes et B+S Ingénieurs Conseils, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu les résultats des appels d'offres à mandataires techniques pour compléter l'équipe pluridisciplinaires avec notamment des ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire et électricité,

vu l'exposé des motifs EM 58-2021, de décembre 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

DECIDE

par 20 oui et 3 abstentions

1. De lancer les études en vue de la réalisation des îlots F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Le Rolliet à Plan-les-Ouates, pour les phases SIA 4.31, 4.32, 4.33 et 4.41, ainsi qu'une partie de la préparation de chantier pour l'anticipation de la phase de réalisation 4.51.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 12 860 000 F destiné à financer les études en vue de la réalisation des îlots F et H2.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 12 860 000 F directement à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 12 860 000 F.
5. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/VLM # 112'096 – SF/PL – 08.02.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 59-2022 P**
 Séance du 8 février 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 650 000 F en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force,

vu le PLQ N° 30087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, en attente du lancement de l'enquête technique par le Canton,

vu le classement des parcelles sises sur la commune de Plan-les-Ouates n^{os} 7420, 7421, 7422, 7170, 10040, 7285, 7286, 11051, 7435, 7436, 10564, 16123 et 16124, dites de « la pièce D », en secteur réservé aux équipements publics dans ces PLQ,

vu la future cession gratuite aux Communes de Plan-les-Ouates ou de Confignon, des parcelles de la pièce D intégrées à ce PLQ comme indiqué dans le règlement du PLQ N° 30'087,

vu la délibération D 39-2016, votée par le Conseil municipal le 31 mai 2016 et permettant de préciser le programme sportif de la pièce D,

vu la délibération D 111-2018, votée par le Conseil municipal le 27 février 2018 et permettant de préciser le programme culturel de la pièce D,

vu les études successives des bureaux Urbaplan, LMAU, AETC et Thématis sur la programmation des équipements sportifs et culturels ainsi que l'estimation de leurs coûts d'investissement et d'exploitation,

vu la volonté du Conseil administratif de comparer des projets architecturaux sur la base de cette programmation détaillée afin de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les équipements sportifs et culturels prévus,

vu le choix du Conseil administratif de réaliser un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) favorisant ainsi un dialogue entre les architectes et le jury tout au long de la procédure afin d'obtenir le meilleur projet possible,

vu l'appel d'offres sur invitation effectué en mars 2021 pour choisir un organisateur du MEP et les réponses des 3 bureaux invités entre juillet et novembre 2021,

vu l'exposé des motifs EM 59-2022, de février 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue de la réalisation des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 1 650 000 F, destiné à couvrir les dépenses d'organisation du MEP.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 650 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SCA/YG/bg/ 113'403 – SF/PL – février 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 60-2022**
Séance du 8 février 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 380 000 F pour la reconstruction d'un couvert pour le préau de l'école Boymond du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Vu les problèmes d'étanchéité de la couverture et de déformations de la structure constatés par le secteur entretien du service construction et aménagement,

vu la nécessaire démolition du couvert existant pour des raisons de sécurité lors de l'été 2021 et l'installation d'un couvert provisoire pour une durée d'une année,

vu la volonté de la Commune de Plan-les-Ouates de reconstruire le couvert durant les vacances scolaires de l'été 2022,

vu l'exposé des motifs EM 60-2022, de février 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette délibération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux de reconstruction d'un couvert pour le préau de l'école Boymond du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 380 000 F, destiné à financer les études et les travaux pour la reconstruction d'un couvert pour le préau de l'école Boymond du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 380 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 380 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023.

SCA/LP#113'726 – SF/PL – 8.2.2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 225 000 F pour les travaux de réaménagement intérieur du cabinet médical sis au 4 ch. du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates, en prévision de sa reprise par un nouveau pool de médecins

Vu que la Commune, propriétaire du bâtiment, n'a pas entrepris de travaux dans cette arcade depuis l'entrée du locataire en 1987,

vu le départ en retraite annoncé du locataire au 31 mars 2022,

vu la reprise du cabinet médical pour les activités de deux nouveaux médecins généralistes,

vu la nécessité, d'effectuer des travaux pour réaménager les surfaces intérieures afin que chaque médecin puisse bénéficier de surfaces adaptées à son activité,

vu la demande des futurs locataires que ces travaux de réaménagement intérieurs soient pris en charge par le propriétaire,

vu la proposition, acceptée par les futurs locataires, d'augmenter le loyer de manière échelonnée, pour que le coûts de ces travaux soient remboursés sur une période de 15 ans,

vu l'exposé des motifs EM 61-2022, de février 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux de réaménagement intérieur du cabinet médical sis au ch. du Pré-du-Camp 4 à Plan-les-Ouates, en prévision de la reprise de ce dernier par un nouveau pool de médecins.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 225 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue de 225 000 F directement à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

SCA/AF/PHZ #113'721 – SF/PL – 8.2.2022

MOTION

Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal

- Relevant que notre commune devient de plus en plus citadine
- Constatant une grande dépendance des enfants aux écrans et un manque important d'expériences « nature » hors des quartiers denses de notre commune
- Convaincus des bienfaits de la pédagogie par la nature
- Conscients de l'augmentation des classes de la commune pratiquant régulièrement l'école en plein air et plus particulièrement en forêt
- Persuadés que l'objectif principal des sorties nature est de connecter les enfants citadins à la nature qui les environne
- Persuadés que l'école à la forêt favorise le développement de futurs citoyens responsables et soucieux de la préservation de la nature. Les expériences positives vécues en nature permettront aux adultes de demain de développer des comportements plus respectueux de l'environnement.
- Soucieux de proposer aux enfants de notre commune plusieurs espaces de travail nommés « canapés forestiers » afin d'encourager la pédagogie en forêt

Sur proposition du PDC Plan-les-Ouates :

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Créer différents espaces de travail nommés « canapés forestiers » sur des zones du domaine public qui auront été recensées.

Pour le groupe PDC : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN.

MOTION ACCEPTEE PAR 19 OUI, 1 NON ET 3 ABSTENTIONS.

Exposé des motifs :

Afin de développer l'école à la forêt et bénéficier largement de ses bienfaits pédagogiques, il faudrait pouvoir disposer d'espaces de travail nommés « canapés forestiers ».

Pour pouvoir entrer dans les apprentissages, les enfants ont besoin de repères et de rituels qui les rassurent et les cadrent. A titre d'exemple, on peut citer les rituels d'entrée et de sortie de la forêt, les moments de récréation et de travail.

L'école en plein air obéit à ces mêmes besoins. Le canapé forestier constitue un repère fondamental du travail en forêt. Il matérialise le lieu d'apprentissage.

Le canapé forestier est une cabane circulaire faite de branchages empilés sur des pieux plantés en deux cercles concentriques. Il n'a pas de toit. Une corde tendue entre deux arbres au-dessus de la cabane et accueillant une bâche solide permet d'assurer un abri par temps de pluie.

A l'intérieur, des bancs circulaires permettent de s'asseoir et de s'appuyer contre la paroi qui protège du vent.

D'un point de vue purement pédagogique, l'emplacement du canapé forestier devrait répondre à certaines règles :

- se situer à maximum 20 minutes de marche d'une école pour permettre sa fréquentation régulière
- être accessible par un chemin sécurisé qui évite les axes à grand trafic
- offrir un espace de mouvement autour du lieu d'apprentissage pour favoriser la découverte, le jeu, la construction de cabanes etc.
- s'inscrire dans un espace où la faune et la flore de la région s'épanouissent.

La construction du canapé forestier pourrait par exemple faire l'objet d'un projet participatif incluant notre commune, les classes de la commune intéressées, les associations de parents d'élèves et les associations de riverains.

Au-delà de son usage pédagogique, il pourrait devenir un lieu à disposition de la population pour des « respirations nature ».

Une charte d'utilisation serait à définir, tout comme un calendrier d'entretien.

PROJET DE MOTION

Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives

Considérant

- que la commune de Plan-les-Ouates a défini des objectifs dans le plan communal pour les aînés visant entre autre à favoriser leur autonomie,
- que la population est vieillissante,
- qu'il faut lutter contre l'isolement social, digital et sociétal,
- que la complexité des démarches et des tâches administratives sont toujours plus grandes,
- que l'oubli ou l'abandon des certaines tâches administratives peut avoir des conséquences graves (loyer, impôts, assurance,...)
- que la famille ou les amis ne peuvent pas toujours répondre présent

Sur proposition du PDC Plan-les-Ouates

Le Conseil municipal

INVITE

par x oui, x non et x abstention

A demander au Conseil administratif :

- de prévoir l'aide et l'assistance administrative des aînés qui le souhaitent
- de regarder en interne ou avec un prestataire pour réaliser cet accompagnement selon des critères à définir
- de proposer une procédure de mise en œuvre et un budget pour ce nouveau projet

Pour le PDC : Anita De Mitri, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Denis Thorimbert
Isabelle Willimann.

Exposé des motifs

La complexité des tâches administratives joue parfois de mauvais tours aux aînés, qui oublient ou rechignent à assurer leurs tâches essentielles et se voient parfois en difficulté ou menacés, notamment concernant les impôts, loyers et assurances.

A cela s'ajoute le manque de connaissance et de pratique des outils informatique à nos aînés, ce qui complexifie les tâches de ces derniers.

Avant de devoir demander une curatelle et afin de prolonger leur autonomie, la commune peut proposer des services simples aux aînés au sein de l'administration.

Actuellement et à notre connaissance, il y a des associations qui effectuent ces services moyennant un financement mensuel (Comptabilis 50.-/mois)

En cas de mise en curatelle, c'est une autre structure qui prendrait la main avec l'assurance d'une situation connue.

PROJET DE MOTION

Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs

Vu le devoir des communes de relever les poubelles publiques,
vu le devoir des communes d'entretenir ses espaces publics,
vu les expériences dans les communes genevoises d'Onex, Confignon et Meyrin,
vu le caractère écologique, social et culturel que représente le transport et la fauche par des chevaux de trait,
vu le caractère de notre commune alliant tradition patrimoniale et innovation,
vu les Mails existants sur la commune de Plan-les-Ouates,
vu le futur quartier des Cherpines,
vu l'exposé des motifs associé à cette motion,

Sur proposition du Groupe Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

de demander au Conseil administratif

1. De proposer un concept concret pour la mise en place d'un ramassage des poubelles publiques et de la fauche des espaces ouverts de la commune par des chevaux de trait.
2. De prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en place.
3. De présenter un calendrier d'exécution.
4. D'inscrire les dépenses inhérentes à la mise en place dans le plan des investissements 2022.

Exposé des motifs

La commune de Plan-les-Ouates possède de nombreuses poubelles sur l'espace public, ce qui demande aux services communaux un travail quotidien pour les vider et les évacuer. Le ramassage des déchets s'effectue par des véhicules électriques sur les voies dédiées à la mobilité douce.

Notre commune possède, comme un certain nombre sur le canton, une histoire agricole, que ce soit par les cultures ou des cheptels qui pouvaient exister. Le cheval de trait a souvent fait partie de la vie paysanne ; il a été de tout temps un précieux allié de l'être humain dans l'accomplissement de tâches pénibles.

Nous connaissons tout.e.s l'utilisation des chevaux de trait dans le Jura, Saignelégier étant la capitale. Depuis une quinzaine d'années des communes, dont certaines proches, utilisent les chevaux de trait pour différentes activités d'utilité publique. A titre d'exemple, la commune d'Onex effectue le ramassage de certains encombrants, la Fondation des Evaux effectue des tontes avec un tractage de chevaux de trait, la commune de Confignon effectue la collecte d'une partie des poubelles publiques grâce aux chevaux de trait, et la commune de Meyrin, quant à elle, a mis en place un système de transport public avec des chevaux de trait.

Les motifs ont tous été les mêmes : utiliser un moyen écologique pour des tâches d'utilité publique sans oublier le volet social et culturel de cette action. Action qui a une finalité écologique, car le transport se réalise sans utilisation de moteur ; social car ces différentes tâches réalisées à l'aide de chevaux créent du lien avec les habitants de tout âge comme ceci a été constaté ; culturel car le cheval de trait permet le maintien dans nos paysages périurbains un patrimoine d'une vie agricole ancienne. Quoi de plus durable !

Il existe sur la commune des installations équestres qui pourraient être utilisées à ces fins. De plus, le quartier du Rolliet, qui va naître dans quelques années, pourrait bénéficier de ce type de collecte de poubelles publiques, tout comme sur les différents mails de la commune. Sans oublier que ces animaux pourraient effectuer les fauches, que ce soit à la Butte ou les futurs espaces ouverts aux Cherpines (Grande Prairie, Parc des Charrotons).

Ces activités pourraient être internalisées ou, autre alternative, la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) qui travaille pour l'intégration de jeunes en rupture pourrait être approchée pour la réalisation de ces tâches ce qui est fait dans certaines communes précitées. Le Conseil administratif pourra estimer quelle sera la meilleure alternative à long terme.

Pour des motifs environnementaux, sociaux et culturels, nous demandons au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un concept concret pour la mise en place d'un ramassage des poubelles publiques et la fauche sur les terrains de la Butte en employant des chevaux de trait.

En regard de ces argumentations formelles et factuelles, nous nous permettons d'ajouter quelques lignes plus personnelles.

Nous entendons déjà sur certaines routes communales le bruit des sabots de ces chevaux. Nous nous réjouissons d'écouter la musique de leurs grelots et sommes sûrs que ces notes d'un autre temps raviront petits et grands. Nous espérons que nos aînés se souviendront des bienfaits de la lenteur de ces haridelles en accordant leurs pas au rythme du souffle des nasaux ; et nos bambins de poser des questions sur ce drôle de moyen de locomotion aux employés communaux.

Nous prions les membres du Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette motion en l'acceptant.

Les Verts de Plan-les-Ouates : Pierre Torri, Marion Logean, Marco Solari, Dominique Tinguely, Christophe Reversy

Les socialistes : Nathalie Ruegger

Parti démocrate chrétien :

Vert's libéraux : Laurent Seydoux

Parti libéral-radical :

Mouvement citoyen genevois :

